

## Informations pour les réfugiés queer en Français :

Être gay, lesbienne, bisexuel, transident ou intersexuel n'est ni une maladie ni un péché, mais fait partie de la diversité des identités humaines. En Allemagne, les homosexuels, les lesbiennes, les bisexuels, les transidents et les intersexuels sont protégés contre la **discrimination par la loi**.

### **Dans quelles conditions les lesbiennes, gays, bisexuels et transidents peuvent-ils obtenir l'asile en Allemagne?**

Ils peuvent obtenir l'asile s'ils sont l'objet de persécutions dans leur pays d'origine en raison de leur identité sexuelle ou s'ils risquent d'être punis, s'ils sont mis en danger de vie ou soumis à un traitement inhumain et dégradant.

Si la situation juridique des transidents dans leur pays d'origine en ce qui concerne leur intégrité physique n'est pas conforme à la loi allemande sur les transsexuels, cela peut également constituer un motif d'asile, associé à d'autres éléments qui, dans leur ensemble, entraînent une violation grave des droits de l'homme.

La raison de la fuite n'a pas à être prouvée, mais doit être présentée de manière concluante, détaillée et sans contradictions.

Lorsqu'ils fuient des «pays d'origine sûrs», les réfugiés lesbiennes, gays, bisexuels et transidents doivent déclarer qu'ils risquent d'être persécutés dans leur pays, contrairement à la situation générale.

Si la demande d'asile a été rejetée, la Convention de Genève peut, dans certaines circonstances, offrir une protection contre l'expulsion.



**Vous trouverez ici de l'aide et des conseils, que ce soit en tant que personne concernée ou spécialiste du domaine :**

[Trèves \(Trier\)](#)

[Mayence \(Mainz\)](#)

[Coblence \(Koblenz\)](#)

[Kaiserslautern, Speyer, Homburg, Neustadt an der Weinstraße](#)